



Projet « Net-Aïchou » (Vivre-ensemble)

Termes de Référence (TDR) Évaluation Finale du Projet Net-Aïchou



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Contexte

Depuis la fin de l'année 2023, la région du Hodh Chargui est confrontée à une dégradation simultanée et préoccupante de la situation sécuritaire, humanitaire et socioéconomique. Cette évolution est étroitement liée à l'arrivée massive et continue de réfugiés et de retournés en provenance du Mali. Selon les données du HCR, à fin avril 2025, la Mauritanie accueille 169 730 réfugiés, dont 159 531 dans la seule région du Hodh Chargui, parmi lesquels 118 162 vivent dans le camp de M'Bera et 41 369 hors camp. Comparativement à janvier 2024, où leur nombre était estimé à 104 658, cette population a connu une augmentation de 54 873 personnes en un peu plus d'un an.

Cette pression démographique sans précédent s'exerce sur des communautés hôtes déjà fragilisées, confrontées à la rareté des ressources naturelles, à l'insuffisance des services sociaux de base et à une érosion progressive de leur résilience face aux chocs climatiques. La compétition autour des terres pastorales, des points d'eau et des couloirs de transhumance s'en trouve fortement exacerbée, ravivant ou accentuant des tensions latentes entre éleveurs, agriculteurs, réfugiés, retournés et populations locales.

Dans ce contexte, les femmes, les jeunes et les groupes socio-économiquement marginalisés subissent de plein fouet les impacts de cette crise multiple, cumulant précarité économique, exposition accrue aux risques de protection et faible participation aux instances locales de gouvernance.

Parallèlement, bien que les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État jouent un rôle déterminant dans la gestion de ces dynamiques, leurs capacités restent insuffisantes au regard de l'ampleur et de la rapidité des mutations en cours. Les mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles, de prévention des conflits et de dialogue intercommunautaire existent, mais demeurent vulnérables et nécessitent un renforcement structurel.

C'est dans ce contexte de fortes pressions sociales, foncières et environnementales, marqué par des enjeux cruciaux de cohésion sociale, de gouvernance locale, de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique, que le projet Net-Aïchou a été conçu et mis en œuvre par Action contre la Faim et ADICOR avec le soutien de l'Union européenne. Il s'inscrit dans une approche intégrée visant à :

- ✓ Renforcer les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits ;
- ✓ Structurer la gouvernance locale et les cadres de concertation communautaire ;
- ✓ Promouvoir des moyens d'existence résilients et réduire les tensions liées à l'accès aux ressources ;
- ✓ Consolider la confiance et le vivre-ensemble entre les communautés hôtes, réfugiées et retournées.



2. Justification de l'évaluation finale

Conformément aux engagements pris dans le cadre du financement, et dans une logique de redevabilité envers les bailleurs, les autorités locales et les communautés bénéficiaires, la réalisation d'une évaluation finale indépendante est indispensable.

Elle permettra notamment de : mesurer la performance globale du projet au regard de sa théorie du changement ; analyser la pertinence des stratégies mises en œuvre face à un contexte en évolution rapide ; documenter les contributions réelles du projet à la cohésion sociale, à la gestion apaisée des ressources naturelles et à l'amélioration des moyens d'existence ; évaluer la durabilité des mécanismes et infrastructures soutenus ; identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques transférables à d'autres zones fragiles du pays ; formuler des recommandations stratégiques pour renforcer et orienter les futures interventions dans le Hodh Chargui, à un moment où les besoins restent élevés et les risques de fragilisation persistent.

Ainsi, l'évaluation finale constitue un outil essentiel pour capitaliser l'expérience de Net-Aïchou, orienter les prochaines décisions programmatiques et contribuer à la pérennité des acquis au service des communautés locales et déplacées.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1. Objectif général :

L'évaluation finale vise à fournir une analyse indépendante, rigoureuse et factuelle de la performance globale du projet Net-Aïchou, en examinant dans quelle mesure les actions mises en œuvre ont contribué à la réalisation de la théorie du changement et aux effets attendus en matière de cohésion sociale, de réduction des tensions et de renforcement des moyens d'existence des communautés ciblées.

2. Objectifs spécifiques :

- ✓ **Apprécier la pertinence** des stratégies et approches mises en œuvre au regard des besoins des communautés hôtes, réfugiées et retournées, ainsi que de l'évolution du contexte sécuritaire et socioéconomique du Hodh Chargui.
- ✓ **Analyser l'efficacité** des activités réalisées dans les deux composantes principales du projet (cohésion sociale / gestion apaisée des ressources naturelles et renforcement des moyens d'existence), et mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats attendus.
- ✓ **Évaluer l'efficience** du dispositif de mise en œuvre, notamment les mécanismes de gouvernance, de coordination interinstitutionnelle, de mobilisation des ressources et de gestion opérationnelle déployés.
- ✓ **Mesurer les contributions et les effets** du projet sur la cohésion sociale, la prévention des conflits, la gouvernance locale des ressources naturelles et la résilience économique, en identifiant les changements observés au niveau communautaire et institutionnel.
- ✓ **Apprécier la durabilité** des acquis, des infrastructures appuyées, des mécanismes communautaires mis en place (cadres de concertation, clubs de paix, chartes locales, systèmes d'alerte ou de médiation) et du transfert effectif de compétences vers les autorités locales.



- ✓ **Capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises** afin de renforcer la planification stratégique des futurs programmes et d'informer les orientations de la coopération dans la région.
- ✓ **Formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques** pour consolider les acquis, corriger les insuffisances et orienter d'éventuelles phases ultérieures du projet ou interventions comparables dans la région.

3. Questions d'évaluation

L'évaluation se pensera sur les questions suivantes :

A – Pertinence

QE1. Dans quelle mesure l'approche adoptée de transition d'une aide d'urgence (i.e assistance humanitaire aux situations de déplacements prolongés) vers une approche résilience axée sur l'autonomisation et la cohésion sociale correspondait aux besoins des populations sur le long terme ?

B - Cohérence

QE2. Dans quelle mesure l'intervention est-elle en cohérence vis-à-vis des dynamiques et priorités d'actions du FPI, d'autres acteurs et des autorités locales dans la région d'intervention du projet ? Le projet est-il aligné avec les priorités nationales, locales et celles des bailleurs ?

C – Efficacité

QE3. Dans quelle mesure les approches ayant prévalu pour la sélection des zones d'intervention (équilibre à trouver entre les besoins des populations, la densité de population, l'impact possible et l'accessibilité) et l'engagement communautaire ont-elles permis d'atteindre les objectifs et les communautés les plus vulnérables ?

QE4. Dans quelle mesure les interventions ont-elles atteint les résultats attendus dans la Théorie du Changement pour les communautés déplacées (réfugiés, personnes déplacées internes, retournés) et d'accueil^[1] ? Critère de jugement : effet catalyseur et contribution relative sur la cohésion sociale de chaque grappe de produit.

QE5. Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint son résultat en termes d'amélioration concrète de la cohésion sociale, horizontale entre et au sein des différentes communautés, et verticale entre les différentes communautés et leurs autorités ?

[1] Amélioration de la sécurité alimentaire, mise en place de nouveaux moyens d'existence et sources de revenus, accès renforcé aux ressources naturelles, renforcement du dialogue communautaire, renforcements des capacités des services techniques gouvernementaux, meilleur accès et utilisation des services sociaux



QE6. Dans quelle mesure le projet a-t-il produit des transformations de dynamiques du pouvoir, socio-culturelles, pour l'égalité des sexes et les droits des femmes ?

D – Efficience

QE7. Dans quelle mesure les bonnes pratiques et les leçons apprises issues des différentes étapes du cycle du projet (formulation, mise en œuvre, suivi, etc.) sont-elles documentées, capitalisées et susceptibles d'être répliquées ou intégrées dans d'autres projets de l'organisation à court et moyen terme ?

QE8. Dans quelle mesure l'organisation de mise en œuvre du projet, notamment les mécanismes de partenariat et la contractualisation avec des partenaires spécialisés, a-t-elle favorisé ou freiné l'atteinte efficiente et dans les délais des résultats, et quelles bonnes pratiques peuvent être capitalisées pour les projets futurs de l'organisation ?

QE9. Dans quelle mesure les dispositifs de pilotage et de gouvernance mis en place pour le projet ont-ils permis d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre, d'orienter les décisions stratégiques et de produire des enseignements transférables pour l'opérationnalisation future de l'approche Nexus au sein de l'organisation ?

QE10 : Les activités réalisées ainsi que les ressources mobilisées étaient-elles indispensables pour atteindre les mêmes résultats ?

E – Impact

QE10. Dans quelle mesure les interventions ont-elles réellement fait une différence en matière de cohésion sociale (à court et moyen terme) ?

QE11. Dans quelle mesure les activités spécifiques de renforcement de la cohésion sociale (mise en place de comités de gestion mixtes, activités de formation, de sensibilisation, de communication et de cohésion sociale) ont-elles renforcé l'externalité positive sur le vivre ensemble des activités conjointes (au sein et entre les communautés) par elles-mêmes ?

QE12. Quelles contributions du projet à la cohésion sociale, à la sécurité alimentaire ou aux moyens d'existence ?

QE13. Quels effets catalyseurs (activités collectives, planification participative) peuvent être attribués au projet ?

F – Durabilité

QE14. Dans quelle mesure les structures de paix ou de gestion au niveau communautaire ont-elles été durablement renforcées et légitimées au regard de la durée du projet et tirent-elles leur existence de motivations intrinsèques (des communautés et des bénéficiaires eux-mêmes) permettant un engagement continu et un fonctionnement autonome ?



QE15. Dans quelle mesure les membres de la communauté et les autres acteurs appuyés (services déconcentrés de l'Etat) vont-ils continuer à s'engager et à maintenir des actions (actions conjointes, maintenance des équipements) une fois que les incitations en espèces et en nourriture des projets auront pris fin ?

QE16. Les résultats sont-ils susceptibles de perdurer après le projet ?

QE17. L'approche favorise-t-elle une transition vers la résilience ?

G – Sensibilité aux conflits

QE18. Dans quelle mesure les projets ont-ils été sensibles aux conflits et comment le contexte sécuritaire a-t-il affecté la réalisation de leurs résultats et leur durabilité dans le contexte sécuritaire de la zone d'intervention du projet ?

III. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée combinera une approche participative, une analyse fondée sur la théorie du changement et une triangulation systématique des données, afin de garantir la fiabilité des constats et la crédibilité des résultats.

1. Approche générale

L'évaluation s'appuiera sur une analyse de contribution, permettant d'examiner les liens de causalité entre les activités réalisées, les changements observés et les effets attendus dans la théorie du changement (chaîne des résultats). Cette approche est particulièrement appropriée pour un projet multidimensionnel intervenant dans un contexte fragile, et où plusieurs facteurs externes influencent les résultats.

2. Collecte et analyse de données

La méthodologie combinera des approches qualitatives et quantitatives, comprenant notamment :

a. Revue documentaire

- ✓ Documents de diagnostic et d'analyse (étude socio-anthropologique, diagnostics communautaires (PCP), chartes).
- ✓ Cadre logique, rapports techniques et de suivi, etc.
- ✓ Données de suivi-évaluation (rapport baseline, ciblage, etc.).

b. Collecte de données primaires

Entretiens individuels auprès :

- ✓ Des équipes projet ;
- ✓ Des autorités administratives, communales et services techniques ;



- ✓ Des leaders communautaires, relais locaux, membres des clubs de paix, femmes leaders, cadre de concertation, comité de gestion etc.

Discussions de groupe (focus groups) avec :

- ✓ Femmes, jeunes, éleveurs, agriculteurs, hôtes, réfugiés et retournés ;
- ✓ Bénéficiaires des activités de résilience et infrastructures pastorales.

Observations directes :

Visites de sites, infrastructures pastorales, espaces de dialogue, zones de mise en œuvre.

c. Triangulation des données

Une triangulation systématique permettra :

- ✓ De comparer les réalisations aux engagements du cadre logique ;
- ✓ D'analyser les changements observés au regard des hypothèses de la ToC.

3. Participation des parties prenantes

La démarche sera inclusive, avec implication :

- ✓ Des communautés hôtes, réfugiées et retournées ;
- ✓ Des organisations communautaires (membres des clubs de paix, femmes leaders, cadre de concertation horizontal et vertical) ;
- ✓ Des autorités locales (chef d'arrondissement, maire) ;
- ✓ Du CPPHeC, des services techniques, et des autres acteurs humanitaires actifs dans la zone.

Cela garantira une évaluation ancrée dans le vécu des acteurs et pertinente pour les décideurs.

4. Considérations transversales

L'évaluation intégrera systématiquement :

- ✓ Une analyse sensible au genre ;
- ✓ Une lecture basée sur les conflits et la cohésion sociale ;
- ✓ Les effets différenciés sur les jeunes ;
- ✓ Les implications climatiques et environnementales (GRN) ;
- ✓ Les risques sécuritaires et leur influence sur la mise en œuvre.

IV. Portée et périmètre de l'évaluation

L'évaluation finale portera sur l'ensemble des interventions mises en œuvre dans le cadre du projet Net-Aïchou, en examinant leurs résultats, leur pertinence et leurs contributions aux objectifs



de cohésion sociale, de gestion apaisée des ressources naturelles et de renforcement des moyens d'existence et des services de base.

Un focus sera également mis sur les dynamiques institutionnelles et communautaires, incluant le rôle des collectivités, services techniques, organisations locales et mécanismes de concertation et de gouvernance (cadres communautaires, clubs de paix etc.).

Elle couvrira donc les deux composantes principales du projet à savoir la cohésion sociale et gouvernance des ressources naturelles ; le renforcement de la résilience et appuis pastoraux. Géographiquement, cette évaluation concernera toutes les localités d'intervention à savoir, El Makhel Awlad Zeyd, El Mansour, Hassi Awlad Alouche, Sondage Eteidouma, Twil (Hassi Boybé) et de Koussana dans la commune de Vassala.

V. LIVRABLES

Le consultant devra fournir une note de démarrage présentant sa compréhension du mandat, l'analyse préliminaire de la théorie du changement, la méthodologie détaillée, les outils de collecte, ainsi que le plan d'échantillonnage et le calendrier. Il soumettra également les questionnaires, guides d'entretien, outils d'observation et fiches de collecte validés. Un rapport provisoire sera ensuite remis, incluant l'analyse initiale des données, les constats préliminaires et les premières recommandations. Enfin, le consultant produira un rapport final complet comprenant l'analyse détaillée et triangulée, la validation ou non des hypothèses de la théorie du changement, les conclusions finales, les leçons apprises, les recommandations stratégiques et opérationnelles, ainsi que l'ensemble des annexes techniques.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant ou cabinet devra répondre aux critères suivants :

1. Qualifications académiques et professionnelles

- ✓ Diplôme universitaire avancé (Master ou équivalent) dans l'un des domaines suivants : études du développement, sociologie, sciences politiques, économie du développement, consolidation de la paix, gestion des ressources naturelles, ou domaines associés.
- ✓ Spécialisation démontrée en analyse de conflits, cohésion sociale, gouvernance locale ou résilience.

2. Expérience pertinente

- ✓ Au moins 7 à 10 ans d'expérience dans l'évaluation de projets de développement ou humanitaires.
- ✓ Expérience avérée dans des contextes fragiles, zones pastorales ou zones affectées par des déplacements forcés.
- ✓ Expérience solide en évaluation basée sur la théorie du changement, notamment dans des projets intégrés (cohésion sociale / moyens d'existence / GRN).
- ✓ Familiarité avec les approches participatives, la gestion communautaire des ressources et les dynamiques locales de gouvernance.



3. Compétences techniques

- ✓ Maîtrise des méthodologies mixtes : qualitatives, quantitatives, analyse comparative et triangulation.
- ✓ Capacité à conduire des analyses sensibles au genre, aux conflits et aux dynamiques intercommunautaires.
- ✓ Excellentes capacités rédactionnelles, d'analyse critique et de synthèse.
- ✓ Maîtrise du français ; la connaissance du hassaniya ou des langues locales est un atout.

4. Connaissance contextuelle

- ✓ Connaissance du Sahel, en particulier de la Mauritanie ou de zones à dynamique similaire.
- ✓ Compréhension des systèmes pastoraux, des enjeux climatiques et des mécanismes traditionnels de médiation.

5. Aptitudes personnelles

- ✓ Capacité à travailler dans des environnements sensibles ;
- ✓ Neutralité, impartialité, respect de l'éthique et confidentialité ;
- ✓ Forte capacité d'adaptation et autonomie sur le terrain.

VII. DROITS

La propriété du rapport (préliminaire et final) appartient exclusivement au commanditaire et au bailleur de fonds concerné. Le document, ou une publication liée à ce dernier, ne sera partagé qu'avec Action contre la Faim avant qu'Action contre la Faim ne transmette le document final au bailleur de fonds.

Action Contre la Faim est le destinataire principal de l'évaluation et ses résultats pourraient avoir un impact sur les stratégies tant opérationnelles que techniques. Par conséquent, Action contre la Faim pourrait partager les résultats de l'évaluation avec les groupes suivants :

- Donateur(s) ;
- Partenaires gouvernementaux ;
- Entités de coordination variées.

Tous les documents liés à l'évaluation (dans le cadre ou non des tâches de l'évaluateur. trice), doivent demeurer la propriété seule et entière d'Action contre la Faim.

VIII. DUREE & CALENDRIER

Durée indicative : 4 semaines, incluant :

- ✓ Préparation : 1 semaine
- ✓ Collecte de données terrain : 1 semaine
- ✓ Analyse et rapport provisoire : 1 semaine
- ✓ Rapport final : 1 semaine



IX. MODALITES DE SOUMMISSION

1. Offre Technique

L'offre technique doit contenir :

- ✓ Lettre de soumission ;
- ✓ Présentation du cabinet (si l'offre est portée par un cabinet) ;
- ✓ Présentation succincte des références de prestations antérieures (si l'offre est portée par un consultant indépendant) ;
- ✓ Méthodologie proposée y inclus le plan du rapport ;
- ✓ Cv détaillé des experts principaux à mobiliser pour l'étude.

2. Offre Financière

Le consultant présentera une offre financière détaillant les coûts unitaires relatifs aux différentes rubriques de dépenses liées à la consultation (frais de déplacement, honoraire du consultant, prise en charge du déplacement de l'équipe de collecte des données etc.).